

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, serait-il possible de faire taire ces tapageurs qui ne font que déranger le débat par leurs interruptions?

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'IMMINENCE D'UNE GRÈVE DES GARDIENS DE PRISON—LES MESURES SÉCURITAIRES ENVISAGÉES

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'ai une question sur un sujet connexe, à poser au président du Conseil du Trésor. Pourrait-il dire à la Chambre où en sont les négociations avec l'Alliance de la fonction publique du Canada en ce qui concerne...

M. Diefenbaker: Quel mépris pour le Parlement!

Des voix: Oh!

M. Nielsen: Le ministre peut-il nous dire où en sont les négociations entre le gouvernement du Canada et l'Alliance de la fonction publique, qui négocie pour le compte des gardiens de prisons, et nous dirait-il également si, comme le rapportaient les media ce matin, une grève des gardiens de prisons est imminente?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Je m'occupe d'obtenir les derniers renseignements à ce sujet et j'essaierai de les communiquer dès lundi au député.

Une voix: Ce sera peut-être trop tard.

M. Nielsen: Le ministre peut-il nous dire si on a dressé des plans d'urgence étant donné l'imminence de la grève de l'AFPC, afin d'assurer le maintien du régime pénitentiaire si les gardiens devaient quitter effectivement leur emploi?

M. Andras: Je répondrai également à cette question lundi.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

DEMANDE DE DÉPÔT DE LA LETTRE DU MINISTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR AU SUJET DES CONTRATS DE FABRICATION DE PATROUILLEURS À LONG RAYON D'ACTION

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Approvisionnements et Services une question touchant les contrats de construction aéronautique. Le 1^{er} mars 1976, l'honorable représentant a écrit au président du Conseil du Trésor énonçant ses constatations et ses recommandations relativement aux contrats de fabrication de patrouilleurs à long rayon d'action. Est-il prêt à déposer cette lettre?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, je vais étudier le document en cause, mais j'ignore si je peux le faire à ce moment-ci.

[M. Diefenbaker.]

[Traduction]

LE CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ NORTHROP—L'AUTORISATION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN MONTANT À LA SUITE D'UN RÈGLEMENT À L'AMIABLE

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Je voudrais poser une question supplémentaire à l'intention du même ministre à propos du contrat avec la société Northrop. Compte tenu des restrictions imposées par la loi sur l'administration financière, le ministre peut-il dire à la Chambre qui a autorisé certains ministères et la société d'État Canadair à verser plus de neuf millions de dollars à la société Northrop Corporation en juillet dernier, à la suite d'un règlement à l'amiable?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, je voudrais d'abord corriger les prémisses de l'honorable député. Nous n'avons pas payé un montant de neuf millions de dollars en dommages à la compagnie Northrop. Nous avons remis un montant d'environ six millions de dollars que nous retenions. C'est donc dire que le montant de dommages n'est pas neuf millions de dollars. De plus, c'est à la suite d'une recommandation du ministère de la Justice et à la suite d'une décision du Conseil du Trésor que nous avons agi.

[Traduction]

M. McKinnon: Le ministre peut-il également préciser à l'intention de la Chambre les modalités du choix des ministères et de Canadair qui était tenu de verser ces six millions? Leur contribution respective était-elle fondée sur le principe de chacun selon ses moyens ou de chacun selon sa culpabilité?

Des voix: Oh, oh!

[Français]

M. Goyer: Monsieur le président, les six millions de dollars en cause, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'était de l'argent qui était retenu sur le contrat jusqu'à ce que le litige soit réglé par la cour ou entre avocats. C'était de l'argent retenu par la Compagnie commerciale canadienne.

* * *

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE POURQUOI LES IMMIGRANTS CHILIENS SONT DIRIGÉS VERS L'OUEST DU CANADA, ET SI ON A CONSULTÉ LE QUÉBEC À CE SUJET

M. Louis Ducloux (Montmorency): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi d'une part, son ministère dirige-t-il systématiquement vers l'Ouest du Canada les immigrants provenant du Chili, même si ceux-ci sont facilement «francophonisables», et pourraient, par conséquent, contribuer à rétablir l'équilibre linguistique au pays, s'ils s'établissaient au Québec, et d'autre part, pourrait-il indiquer si une telle politique a été conçue après consultation avec le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration du Québec?